



CONSEIL ENTREPRISE

Les essentiels des aides et mesures

ANTICIPER ET ACCÉLÉRER
LES RECRUTEMENTS,
LE BON SERVICE
AU BON MOMENT !



PÔLE EMPLOI
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



pôle emploi



#TousMobilisés
#1jeune1solution

#1 jeune1 solution a pour objectifs de faciliter l'insertion professionnelle, orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir, accompagner ceux éloignés de l'emploi en construisant 300 000 parcours d'insertion sur mesure.

AIDE ALTERNANT

Montant aide

Pour les alternants mineurs, 5 000 €
majeurs, 8 000 € (jusqu'à 29 ans contrat
prof.)

Dates effectives

Contrat conclu entre le 1^{er} juillet 2020 et
30 juin 2022,
d'apprentissage ou professionnalisation

Diplôme préparé

CAP au Master

CIE JEUNE (CONTRAT INITIATIVE EMPLOI)

Éligibilité

Secteur marchand

Public

Jeune de 16 à 25 ans révolus, jusqu'à 30
ANS pour les bénéficiaires de l'obligation
d'emploi

Montant aide

47% du SMIC avec un plafond de prise en
charge de 20 à 26h par semaine

Durée

Aide initiale : 6 mois.
Un seul renouvellement de 6 mois
maximum

AIDE EXCEPTIONNELLE

Montant aide

497€ plafonnés à 1491€ sur 6 mois

Dates effectives

Du 18 janvier 2021 au 28 février 2022.

Éligibilité

Jeunes, inscrit Pôle Emploi, en
accompagnement intensif Pôle
Emploi ou APEC, qui ne perçoivent
pas plus de 300€/mois

Les aides et mesures évoluent très régulièrement. Il est indispensable de vous rapprocher de Pôle Emploi pour vérifier votre éligibilité à une aide et valider son montant .





PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

TOUT PUBLIC TRAVAILLEUR HANDICAPE

Tout public

40% du SMIC,
Prise en charge de 20 à 26h/semaine
Durée de l'aide de 6 à 9 mois
Un seul renouvellement de 6 mois maximum

Travailleur handicapé

45% du SMIC,
Prise en charge de 20 à 26h/semaine
Durée de l'aide de 6 à 9 mois
Un seul renouvellement de 6 mois maximum

Cas particuliers

Pour les PEC initiaux jeunes, QPV en cours au 21/02/2022, un renouvellement (unique) possible de 6 mois maximum au taux appliqué dans le contrat initial de 65% pour le public jeunes et 80% pour le public QPV

PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

BÉNÉFICIAIRE DU RSA

Tout Public

60% du SMIC,
Prise en charge de 20 à 26h/semaine
Durée de l'aide de 6 à 12 mois
Renouvellements jusqu'à 24 mois

Public Jeunes (26 ans révolus et 30 ans pour les Travailleurs Handicapés)

65% du SMIC,
Prise en charge de 20 à 30h/semaine
Durée de l'aide de 6 à 12 mois
Renouvellements jusqu'à 24 mois

Public QPV ZRR

80% du SMIC,
Prise en charge de 20 à 30h/semaine
Durée de l'aide de 6 à 12 mois
Renouvellements jusqu'à 24 mois

EMPLOI FRANC

Montant aide

CDI : 15 000 € sur 3 ans, soit 5 000€ par an
CDD > 6mois : 5 000 € sur 2 ans, soit 2 500 € par an

Dates effectives

Contrat conclu entre le 15 octobre 2020 et le 31 décembre 2022 .

Éligibilité

Candidat inscrit Pôle Emploi et résident dans quartier politique de la ville <https://sig.ville.gouv.fr/>

AIDES AGEFIPH À L'EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

- Aide financière COVID-19, Valorisation pour les contrats en alternance jusqu'au 28/02/2022.
- Aide à l'accueil et à l'intégration de futurs salariés handicapés.
- Aide à l'adaptation des postes de travail au handicap.
- Aide au maintien dans l'emploi.

Les aides et mesures évoluent très régulièrement. Il est indispensable de vous rapprocher de Pôle Emploi pour vérifier votre éligibilité à une aide et valider son montant .





LES AIDES À LA FORMATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE

Aides au financement d'une formation préalable à l'embauche dont la finalité est de faire acquérir les compétences professionnelles requises au candidat pour qu'il puisse occuper l'emploi correspondant au projet de recrutement de l'employeur.

PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI INDIVIDUELLE (POEI)

Projet de recrutement

- CDI ou CDD d'au moins 12 mois
- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage d'au moins 12 mois.

Formation

Durée maximum entre 400 h et 800h selon le métier/secteur d'activité et le public, et réalisée

- soit par un organisme de formation interne ou externe à l'entreprise,
- soit par l'employeur sous forme de période de tutorat (sauf pour les particuliers employeurs).

Formation externe avec possibilité d'un stage en entreprise totalisant 50% maximum de la durée de la POEI, jusqu'à 100% si la modalité AFEST (Action de Formation en Situation de Travail) est retenue.

Montant Aide (versée une fois la formation réalisée à l'appui de l'embauche)

- Négocié avec le conseiller Pôle emploi, au cas par cas
- Aide exceptionnelle de 1000 € en faveur des demandeurs d'emploi de longue durée entrés en POEI entre le 01/11/2021 et le 31/12/2022.

ACTION DE FORMATION PRÉALABLE AU RECRUTEMENT (AFPR)

Projet de recrutement

- CDD de 6 à 12 mois
- Contrat de professionnalisation de moins de 12 mois
- Contrat de travail temporaire d'au moins 6 mois au cours des 9 mois suivant la formation (si missions effectuées en lien étroit avec l'AFPR).

Formation

Durée maximum entre 400 h et 800h selon le métier/secteur d'activité, le public et la durée du contrat de travail, et réalisée

- soit par un organisme de formation interne,
- soit par un organisme de formation externe.

Tutorat, formation interne ou externe à l'entreprise

Montant Aide (versée une fois la formation réalisée à l'appui de l'embauche)

- Négocié avec le conseiller Pôle emploi, au cas par cas
- Aide exceptionnelle de 1000 € en faveur des demandeurs d'emploi de longue durée entrés en AFPR entre le 01/11/2021 et le 31/12/2022.

Les aides et mesures évoluent très régulièrement. Il est indispensable de vous rapprocher de Pôle Emploi pour vérifier votre éligibilité à une aide et valider son montant.





LES AIDES À LA FORMATION DANS LE CADRE DE L'ALTERNANCE

Contrats CDD ou CDI associés à un dispositif de formation ayant comme objectif la professionnalisation du salarié sur un métier de l'entreprise. Ils visent l'acquisition d'une qualification.

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Dispositif de formation continue

Sa durée varie entre 15% et 25% de la durée totale du contrat (CDD) ou de la période de professionnalisation (CDI). Elle ne peut être inférieure à 150h.

Bénéficiaires

- les jeunes de 16 à 25 ans révolus
- les demandeurs d'emploi, inscrits à Pôle emploi, âgés de 26 ans et plus
- les bénéficiaires du RSA de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) ou de l'AAH (Allocation aux adultes Handicapés), les anciens titulaires d'un contrat aidé

Aides à l'embauche

- AFE : Aide Forfaitaire à l'Employeur (candidat âgé de 26 ans et +)
- PEPS : Prime d'Embauche d'un senior (candidat âgé de 45 ans et +)
- Aide exceptionnelle au recrutement de demandeurs d'emploi de longue durée, jusqu'au niveau master. L'aide financière est de 8 000 € max pour un contrat de professionnalisation entre le 1er novembre 2021 et le 31 décembre 2022.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Dispositif de formation initiale

Sa durée ne peut être inférieure à 25% de la durée totale du contrat.

Bénéficiaires

Candidat dont l'âge est compris entre 16 et 29 ans (dérogations sous conditions, dont les bénéficiaires de la reconnaissance de travailleurs handicapés)

Aides financières

Réservées aux entreprises de moins de 250 salariés

- 1ère année : 4125 € max
- 2e année : 2000 € max
- 3e année : 1 200 € max
- 4e année : 1 200 € max (si une 4e année est prévue au contrat d'apprentissage)

Les aides et mesures évoluent très régulièrement. Il est indispensable de vous rapprocher de Pôle Emploi pour vérifier votre éligibilité à une aide et valider son montant.





Et si vous contactiez Pôle Emploi pour en savoir plus ?

Nous sommes à votre disposition

